N° 185 — 179me année — Un numéro: 5 centimes (Etranger 10 ct.) — Vendredi 10 Août 1917

SOCIÉTÉ DU JARDIN

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

et du Vignoble Neuchâtelois

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois
En ville, par porteuse	10.20	5.10	2.55
» par la poste	11.20	5.60	2.80
Hors de ville, franco	11.20	5.60	2.80
Etranger (Union postale)	27.20	13.60	6.80

Abonnements-Poste, 20 centimes en sus.
Abonnement payé par chèque postal, sans frais.
Changement d'adresse, 50 centimes.
Bureau: Temple-Neuf, N° 1
Vente au numéro aux kiosques, gares, dépôts, etc.

Téléphone 207

Paraissant tous les jours, excepté le dimanche

Chèques postaux IV, 178

ORGANE GÉNÉRAL DE PUBLICITÉ ET JOURNAL QUOTIDIEN

pour le chef-lieu, le canton de Neuchâtel et les contrées avoisinantes

ANNONCES, corps 7
Du Canton, la ligne 0.10; Prix minimum d'une annonce 0.50.
Avis mortuaires 0.20 la ligne; tardifs 0.40.
Suisse et étranger, la ligne 0.20; 1re insert. min. 1 fr. Avis mortuaires 0.30 la ligne.
Réclames, 0.50 la ligne, min. 2.50. Suisse et étranger, le samedi 0.60; min. 3 fr.
Demander le tarif complet. — Le journal se réserve de retarder ou d'avancer l'insertion d'annonces dont le contenu n'est pas lié à une date.

Les annonces sont reçues au bureau du journal et par l'entremise des agences de publicité en Suisse et à l'étranger. — Les annonces remises avant 2 heures (grandes annonces avant 9 heures) peuvent paraître dans le numéro du lendemain.

AVIS OFFICIELS

COMMUNE DE NEUCHATEL

Tourbe

Les personnes qui ont utilisé de la tourbe ces dernières années sont priées d'indiquer, par écrit ou verbalement, le nom de leur fournisseur habituel au service communal du bois de feu.

Le bureau est ouvert chaque matin de 8 h. à midi, au 2me étage de l'hôtel de ville.

Service communal du bois de feu de Neuchâtel.

VILLE DE NEUCHATEL

Police locale

Service des approvisionnements

Vente de farine de pois

Samedi 11 août 1917, au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, de 8 h. du matin à midi et de 2 à 7 h. du soir.

Prix fr. 1.60 le kilo

Quantité limitée à 250 gr. par personne, maximum 2 kilos par ménage.

Se munir de la carte de légitimation A ou B.

Neuchâtel, le 10 août 1917.

Direction de police.

CARTES DE VISITE
en tous genres

IMMEUBLES

BELLE VILLA, à MONTMOLLIN

construite avantageusement peu avant la guerre, est à vendre ensuite de circonstances imprévues. Style inspiré de l'ancienne maison neuchâteloise, intérieur confortable et soigné, 10 chambres, chambre à bains. Eau, chauffage central, avec distribution d'eau chaude. Lumière, cuisson, chauffage électriques. Vue splendide et imprenable Ravissante propriété à proximité de la gare, d'environ 5000m², en jardin potager et fruitier et en joli bois de chênes, pins, sapins, etc.

Demander l'adresse du n° 42 au bureau de la Feuille d'Avis.

ENCHÈRES

Grandes mises de regain à Cressier

Domaines de l'Hôpital Pourtalès et de Mme Lang-Bachelin

Lundi 13 août 1917, à 2 h. après midi

Rendez-vous des miseurs près Troub, à l'Est du village.

Neuchâtel, le 8 août 1917. Greffe de Paix.

A VENDRE

Restaurant sans alcool

Pour cause de santé, à remettre, tout de suite ou époque à convenir, un restaurant sans alcool, jouissant d'une ancienne et forte clientèle. Chiffre d'affaires prouvé de 18 à 20.000 fr. par année. Reprise environ 5000 fr., en matériel et marchandises, au comptant. Bail de 6 ans. Pour renseignement, s'adresser au **Bureau d'affaires Ch. Cugnet, au Locle.** — Téléphone **2.06.** P 31192 C

Demandez un prospectus du nouvel **Auto-cuiseur**

RÉFORME

Prix très avantageux

Economie 75 °/o de gaz et de combustible

Seul concessionnaire pour les cantons de Genève, Vaud, Fribourg, Valais, Neuchâtel et le Jura Bernois

-- EDOUARD BOILLOT --

PESEUX (Neuchâtel)

On cherche représentants sérieux et actifs à la commission

Bat. 125 et 126

Pendant la durée de la mobilisation

ABONNEMENTS AUX MILITAIRES

(sans garantie quant à la régularité du service postal) au prix de

60 centimes par mois

Fr. 1.50 pour trois mois

Les demandes d'abonnements qui nous parviennent par la poste doivent être accompagnées de leur montant en timbres-poste.

ADMINISTRATION DE LA „FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL"

ADRESSEZ-VOUS POUR TOUS TRAVAUX ADRESSEZ-VOUS

de MAÇONNERIE - BÉTON ARMÉ, à **ARTHUR BURA** — TIVOLI 4 — Téléphone 548

de MENUISERIE - CHARPENTE, à **EMILE BURA** — VAUSEYON 20 — Téléphone 342

de GYPSERIE - PEINTURE, à **PAUL BURA** — VAUSEYON 19 — Téléphone 299

Société coopérative de Consommation

Eau d'Henniez

30 cent. la bouteille

verre à rendre

Convient spécialement aux personnes souffrant de nervosité, débiles ou anémiques.

OCCASION

A vendre

fusil de chasse

cal. 12, à poudre vive, état de neuf. fr. 130. Demander l'adresse du n° 109 au bureau de la Feuille d'Avis

Reines-claude

Extra pour stériliser, les 9 kg. net fr. 12.—. **Poires** de table, fr 5.70. Petites **prunes** rouges, fr. 8.—. **Haricots** verts fins, fr. 9 50, tout franco. P 32807 L

Emile Felley, Saxon.

A VENDRE

un joli bureau-pupitre, un tabouret à vis et un casier. — S'adresser Cormondrèche 48.

Pour cause de départ,

A VENDRE

au comptant, samedi 11 août, dès 3 h. après midi, au faubourg de la Gare 25, 2me, à droite: un lavabo d'enfant, 1 chaise d'enfant, 1 table de salle à manger 2 rallonges, 1 table de cuisine, dessus zinc, 1 table pieds tournés, chaises viennoises et de cuisine, 1 tabouret à vis, 1 lampe suspension, vaisselle, ustensiles de cuisine, bibelots, etc.

Pour l'achat d'une

Bicyclette

comme pour une réparation

Accordez votre confiance à un spécialiste

C'est votre avantage!

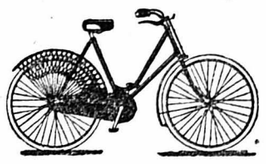

A. GRANDJEAN

NEUCHATEL

MAGASIN ET ATELIER DES CYCLES CONDOR

Superbe mobilier

Fiancés! Profitez!

Fr. 487

A vendre un superbe mobilier, noyer poli, composé d'un beau, grand lit de milieu, Louis XV, complet, avec 1 sommier 42 ressorts, 1 trois-coins, 1 matelas, très bon crin noir, 1 duvet fin, 1 traversin, 2 oreillers, 1 jolie table de nuit assortie, avec marbre; 1 beau lavabo poli, avec marbre et étagère; 1 belle glace biseautée; 2 beaux tableaux paysages; 1 superbe régulateur, marche 15 jours, belle sonnerie; 1 jolie table carrée, polie, massive; 4 belles chaises extra-fortes; 1 table de cuisine; 4 tabourets, tout bois dur.

Tous ces articles sont garantis neufs, de très bonne fabrication et vendus en bloc 487 fr. Se hâter!

AUX ÉBÉNISTES

19, Faubourg de l'Hôpital 19

NEUCHATEL

Maison suisse et de confiance.

Colis postaux 10 kilos,

Tomates fraîches

à Fr. 8.50 franco contre remboursement, offre la maison d'importation de denrées alimentaires

Franz Fassbind, Berne

Télégr. «Fassbind» — Téléphone: N° 5.91

Poissons

Perches à frire 1.25 la livre

Poissons blancs 0.70 la livre

Au Magasin de Comestibles

Seinet Fils

6-8, rue des Epancheurs

Téléphone 71

Que chacun profite

avant les hausses

toujours constantes

A vendre un superbe **buffet** de service **Henri II**, 4 portes, sculpté, noyer ciré, tablars à crémaillère, intérieur tout bois dur, **220 fr.**; 1 superbe **divan**, moquette extra, 3 places, monté tout sur bois dur, **145 fr.**; 1 jolie **table** carrée, noyer poli, massif, gros pieds tournés, **52 fr.**; 1 jolie **armoire à glace**, **Louis XV**, noyer poli, 3 tablars, **170 fr.**; 1 superbe **lit, Louis XV**, noyer poli, tout complet, 2 places, double face, avec 1 sommier 42 ressorts, 1 trois-coins, 1 matelas, très bon crin noir, 1 duvet édredon fin, 2 oreillers, 1 traversin, **294 fr.**: 1 beau, grand **lavabo**, noyer poli, Louis XV, avec belle glace biseautée cristal, beau, grand marbre-étagère, intérieur tout bois dur, **165 fr.**

Tous ces articles sont garantis neufs, de bonne fabrication. Que chacun se hâte!

AUX ÉBÉNISTES

19, Faubourg de l'Hôpital, 19

NEUCHATEL

Maison suisse et de confiance

FROMAGES

Fromages du Jura

Parmesan -- Tommes

Lait condensé et sterilisé

Farine lactée

Lait caillé Yoghourt

Au Magasin de Comestibles

Seinet Fils

6-8, Rue des Epancheurs, 6-8

Téléphone 71

Cheval

Un bon cheval à deux mains, issu d'une jument primée et âgé de 2 ans ½, est à vendre chez M. Arnold Matthey, aux Taillères, Brévine.

Machine à écrire

Smith Premier visible, à l'état de neuf, à vendre. — Prix avantageux. Offres écrites sous chiffres M E 86 au bureau de la Feuille d'Avis.

Peseux, rue de Neuchâtel, le «Verger», à vendre de

belles prunes

au prix courant.

H. BAILLOD

NEUCHATEL

Liens de gerbes

Produits Alimentaires

Grand'rue 12

Dépôt des renommées

Flûtes au sel

Recette Hoffmann

A vendre

petits potagers

très économiques. — S'adresser Evole 6, à l'atelier. c. o.

Société coopérative de Consommation

Pommes de terre nouvelles

au prix du jour

dans toutes nos succursales

Un médecin et dentiste

Priv. Doc. de l'Université, nous écrit: «J'atteste avec plaisir que votre poudre noire est un des meilleurs dentifrices... Il possède toutes les bonnes qualités, et son usage est des plus économiques». (Se fabrique chez le Dr G. Preiswerck, Yverdon.)

A remettre

Pour cause de double emploi, un bon

café-brasserie

à Genève, situé au centre de la ville. Conditions avantageuses. S'adresser Brasserie **Baillod**, St-Jean 104. Genève.

LA

Feuille d'Avis de Neuchâtel

est en vente

dans les dépôts suivants

A LAUSANNE

DÈS MIDI

Bibliothèque de la Gare
Kiosque Saint-François (haut du Petit-Chêne)
Kiosque en face de la Poste
Kiosque place de la Riponne

A GENÈVE

DÈS 2 HEURES

Bibliothèque de la Gare
Kiosque-Entrepôt (en face de la Poste)
Kiosque Bel-Air
Kiosque de la Gare (Place de Cornavin)
Kiosque de Rive

A BERNE

M. Louis Berthoud (Magasin de cigares)
Hirschengraben

5 centimes le numéro

IL AVAIT UN CHAT DANS LA GORGE!

Quelle chose désastreuse pour un chanteur, ou un orateur, que d'avoir un chat dans la gorge! Tous ses moyens perdus en un instant. Un bonbon de **PATE REGNAULD** et sa gorge adoucie lui rend aussitôt sa parole ou sa voix.

Quelques bonbons **de Pâte Regnauld** suffisent pour calmer très rapidement les accès de toux les plus violents, les enrouements les plus opiniâtres et les irritations de la gorge et des bronches, quelque vives qu'elles soient. La **Pâte Regnauld** facilite l'expectoration des glaires et des mucosités et adoucit la poitrine.

Elle est encore très efficace contre les rhumes, les bronchites aigües ou chroniques, les laryngites, même anciennes, les catarrhes pulmonaires, l'asthme, la grippe, l'influenza.

Elle préserve notre gorge, nos bronches, nos poumons contre les températures froides et contre les brouillards.

En vente dans toutes les bonnes pharmacies. La botte: 3 francs; la ½ botte: 1 franc.

CADEAU **M. G. Vinci, Genève, agent général pour la Suisse** envoie à titre gracieux et *franco*, par la poste, une boîte échantillon de **Pâte Regnauld**, à toute personne qui lui en fait la demande en mentionnant la *Feuille d'Avis de Neuchâtel.*

Préservation certaine des constructions neuves contre l'humidité

par le système Knapen. Brevet ✣ n° 44941

S'adresser: **Arthur Bura**, Tivoli 4, **Neuchâtel.**

ASPASIA

PRODUIT SUISSE

Chacun peut posséder un teint frais en employant journellement **la crème de toilette «ASPASIA» ou la crème Lanoline «ASPASIA».** Indispensable pour les soins des enfants.

ASPASIA S. A., savonnerie et parfumerie, Winterthour.

FIANCÉS!

Adressez-vous pour vos meubles à la maison

SKRABAL FRÈRES

à PESEUX, rue de la Gare 2

SPÉCIALITÉS:

Chambres à coucher complètes

Salles à manger

Fabrication soignée et garantie

Installation franco à domicile

AUTOS & CYCLES

Vente - Echange - Réparations

Garage Knecht & Bovet

Place d'Armes -:- NEUCHATEL

Téléphone 705

RAS

LA MEILLEURE CRÈME pour CHAUSSURES de A. SUTTER OBERHOFEN/THURGOVIE

PRODUIT SUISSE

Ne partez pas en vacances!!!

sans emporter un flacon de **„CATALYSINE"** du Dr Viquerat, Lausanne.

Ce remède peut vous rendre les plus grands services, surtout en l'absence du médecin, pour couper toutes les *maladies infectieuses*, toutes les *fièvres, diphtérie, typhus, pneumonie, périlyphlite, scarlatine, oreillons, etc.*

Dans toutes les pharmacies

Fr. 3.50 et Fr. 5.—

A vendre un grand

battoir à lames

peu usagé, pour le prix de 180 francs. S'adresser à Samuel Fallet, La Charrière, Dombresson.

Machine à coudre

à pied et à main, neuve, cédée avec fort rabais, pour cause de départ. Demander l'adresse du No 91 au bureau de la Feuille d'Avis.

Demandes à acheter

On demande à acheter

petits

fûts de transport

contenant 100-150 litres. **Société anonyme pour l'utilisation des fruits, Liestal.** L 123 Q

On demande à acheter

toutes sortes de meubles neufs et usagés, mais en

très bon état

Lits, etc.

Offres sous chiffres P 1801 U à **Publicitas S. A., Bienne.**

AVIS DIVERS

On demande à louer un

cheval

pour travaux faciles. Demander l'adresse du No 106 au bureau de la Feuille d'Avis.

On prendrait encore quelques messieurs,

pour la table

Prix modéré. S'adresser rue Louis-Favre 13, au 2me.

Mme **B. GUTKNECHT**

Sage-femme

Rue de l'Hôpital 15

Téléph. 2 — Neuchâtel

Demi-pensionnaire

Jeune fille voulant apprendre l'allemand, trouverait place dans un pensionnat de la Suisse allemande, comme demi-pensionnaire. La préférence est donnée à une fille connaissant la couture. S'adresser Pensionnat «Diana», Muttenz près Bâle.

Jeune fille

15 ans, désirant apprendre le français, cherche pension dans bonne famille, si possible en échange, soit d'un garçon soit d'une fille.

Offres à Henri Winkler, Walhisellen p. Zurich.

Comptabilité américaine

Qui donnerait quelques leçons? Ecrire à J. L. 112, au bureau de la Feuille d'Avis.

On peut gagner

500,000 fr.

avec 5 francs

LE 15 AOUT 1917

en achetant

un Lot Panama

payable P 32073 L

Fr. 5.— par mois

ou au comptant.

Avant d'acheter ailleurs plus cher, demandez prospectus gratis et franco à la **BANQUE STEINER & Cie LAUSANNE**

Bateau salon **„Neuchâtel"**

Dimanche 12 août

si le temps est favorable et avec un minimum de 80 personnes

PROMENADE à Estavayer et YVERDON

	ALLER	
Départ de Neuchâtel		1 h. 30
Passage à Serrières		1 h. 40
»	Auvernier	1 h. 50
»	Cortaillod	2 h. 10
»	Chez-le-Bart	2 h. 35
»	Estavayer	3 h. —
»	Concise	3 h. 35
»	Grandson	4 h. —
Arrivée à Yverdon		4 h. 20
	RETOUR	
Départ d'Yverdon		5 h. 45
Passage à Grandson		6 h. —
»	Concise	6 h. 25
»	Estavayer	7 h. —
»	Chez-le-Bart	7 h. 35
»	Cortaillod	7 h. 50
»	Auvernier	8 h. 10
»	Serrières	8 h. 20
Arrivée à Neuchâtel		8 h. 35

Prix des places:
Aller et retour

	I cl.	II cl.
De Neuchâtel, Serrières et Auvernier à Estavayer et Yverdon	Fr. 3.—	2.—
De Cortaillod à Estavayer et Yverdon	» 2.—	1.50
De Chez-le-Bart à Estavayer et Yverdon	» 1.50	1.20
D'Estavayer à Yverdon	» 1.50	1.20
De Concise à Yverdon	» 1.—	0.80

Enfants, demi-place.

Ces billets à prix réduits ne sont pas valables au retour par chemin de fer.

Société de Navigation.

VILLÉGIATURES ✣ BAINS

— COURSE — de BANLIEUE

Neuchâtel-Cudrefin

Départ de Neuchâtel à 8 h. du soir, retour à 9 h.

Prix unique: 60 cent.

AVIS

☞ Toute demande d'adresse d'une annonce doit être accompagnée d'un timbre-poste pour la réponse : sinon celle-ci sera expédiée non affranchie. ☜

Administration
de la
Feuille d'Avis de Neuchâtel.

LOGEMENTS

A louer, pour le 1er septembre, un logement de 3 chambres, toutes dépendances, jardin, eau, gaz, électricité. Cornu-Paris, Corcelles, Chapelle 19.

Rue J.-J. Lallemand 1

A louer immédiatement, appartement de 3 pièces, 2 alcoves et dépendances, gaz et électricité, 3me étage.
Etude Cartier, notaire.

A louer rue Saint-Maurice

logement de 2 pièces, cuisine et dépendances, gaz et électricité, 2me étage, disponible; complètement remis à neuf.
Etude Cartier, notaire.

A louer petit logement, 2 chambres, cuisine, électricité, situé au soleil. S'adresser Bureau de la Tuilerie, Maladière 28. c. o.

A louer, pour tout de suite ou époque à convenir :
1 logement : 1 chambre et 1 cuisine.
1 logement : 1 chambre et réduit.
1 logement : 2 chambres et 1 cuisine.
S'adresser en l'Etude Henri Chédel, avocat et notaire, rue Saint-Honoré 3.

A louer, rue de la Serre, pour Noël 1917 ou plus tôt si on le désire, un logement de 5 pièces et dépendances.
S'adresser à M. Jules Morel, Serre 3. c.o.

Appartement meublé

à louer, de 3 chambres et une cuisine. Gaz, électricité. Belle vue, grand jardin. S'adresser à Gibraltar 4, Le Nid. c. o.

Tertre 8 : Logement de 3 pièces, cuisine et dépendances. Electricité.
A la même adresse, un atelier. S'adresser faubourg du Château 9. c. o.

A louer tout de suite :

2 appartements, Seyon 32, de 30 fr.
1 appartement, rue du Château 8, de 45 fr.
1 appartement Louis-Favre 26, de 35 fr.
S'adresser Etude P. Jacottet, rue Saint-Maurice 12.

A louer appartement meublé de 3 chambres et une cuisine. Gaz, électricité. Belle vue, grand jardin. S'adresser à Gibraltar 4, Le Nid. c. o.

Villa meublée à louer

A louer, à Neuchâtel, dès maintenant ou pour époque à convenir, dans agréable situation, jolie villa confortablement meublée. 9 chambres et dépendances, jardin. S'adresser à MM. Alph. et André Wavre, notaires, à Neuchâtel.

ÉTUDE PETITPIERRE & HOTZ

8, rue des Epancheurs

APPARTEMENTS A LOUER

Centre de la ville, 7 chambres spacieuses. Confort moderne. Grands balcons.
Faubourg de la Gare, 4 chambres. 750 fr.
Serrières, 3 chambres, salle de bains. 625 fr.
Parcs, 3 chambres avec balcon. 500 fr.
Louis Favre, 2 et 3 chambres remises à neuf. 450-480 fr.
Place des Halles, 2 chambres. 360 fr.
Sablons, 3 chambres. 420 fr.
Evole, 4 à 5 chambres pouvant être aménagées au gré du preneur. Chauffage central.
Concert, 5 chambres, prix avantageux.
Louis Favre, 4 chambres avec balcon. 650 fr.
Vauseyon, 3 chambres, jardin. 360 fr.
Parcs, 3 chambres, gaz, électricité. 450 fr.
Ecluse, 2 chambres spacieuses. 420 fr.
Fahys, 3 chambres. fr. 330.
Treille, 2 chambres. 240 fr.

Pour le 24 septembre

Gibraltar, 3 chambres. 450 fr. | **Mail,** 2 et 5 ch., prix avantag.

CHAMBRES

Chambre indépendante, électricité. Moulins 38, 3me, à g.

Jolie chambre meublée à 1 ou 2 lits. Ecluse 8 (Gor). c. o.

Belle chambre meublée, avec vue. Côte 47, 3me, à gauche.

Quai du Mont-Blanc 4, 2me étage, à droite (vis-à-vis du bâtiment des trams), jolie chambre meublée, électricité, pour monsieur. c.o.

LOCAT. DIVERSES

Magasins ou entrepôts

à louer immédiatement, ensemble ou séparément, sous la terrasse de Villamont, près de la Gare.
Etude Cartier, notaire.

PETIT MAGASIN
rue St-Honoré

à louer immédiatement, convient pour tout genre de commerce. Prix avantageux.
Etude Cartier, notaire.

Demandes à louer

On demande à louer, tout de suite, à

PESEUX

appartement confortable de 3 à 4 pièces, petit jardin désiré. Faire offres à l'Epicerie Zimmermann, à Peseux.

Pour 1919

On cherche un grand local avec si possible deux vitrines, à l'usage de magasin, situé au centre de la ville.
Offres écrites sous chiffres S. J. 995 au bureau de la Feuille d'Avis.

On demande à louer dans le quartier de Gibraltar-Bellevaux, un

logement de 3 chambres

bien situé, confort moderne. S'adresser à M. Albert Mollet, La Coudre.

OFFRES

On cherche à placer, en ville,

jeune fille

de 15 ans, pour aider au ménage, de préférence où elle aurait l'occasion d'apprendre le français. Vie de famille désirée. La jeune fille peut venir se présenter. — Offres écrites à Mme Budry, Vieux-Châtel 27.

Deux jeunes filles

cherchent place, pour tout de suite, comme femmes de chambre, bonnes d'enfants ou pour aider au ménage. S'adresser à Mme Paull, faubourg du Lac 3.

Jeune fille

sachant coudre, cherche place d'aide de ménage ou comme femme de chambre. S'adresser hôtel Fleur-de-Lys, Epancheurs

PLACES

Mlle Guillaume, Mail 14, demande une

bonne cuisinière

robuste et bien recommandée.

Suisse allemande

Jeune ménage cherche

volontaire

pour aider au ménage. Bon traitement et salaire. Entrée immédiate. Offres écrites à L. 110 au bureau de la Feuille d'Avis.

Fille de cuisine

est demandée. Entrée tout de suite. Place pas pénible. Offres écrites sous H. B 108 au bureau de la Feuille d'Avis.

Offre d'emploi

On demande tout de suite

bonne à tout faire

bien au courant du service pour petit ménage de deux personnes, près de Neuchâtel. Gages 50 fr. S'adresser par écrit sous **O. 25225 L. Publicitas S.A., Lausanne.**

Servante

très sérieuse, connaissant les travaux du ménage, est demandée pour une petite famille. Bons gages. Adresser offres et références à **M. Paul Bloch, 61, rue du Temple-Allemand, La Chaux-de Fonds.**

On cherche

jeune domestique

sachant le français, pour tous les travaux d'un ménage soigné de 4 personnes, sans enfants. S'adresser avec références à Mme Lutz-Berger, Beaux-Arts 3.

Une

PERSONNE

d'un certain âge est demandée pour faire un ménage de deux personnes, dont une malade. — Chez J. Guinchard, Palais 9, Ville.

UNE JEUNE FILLE

intelligente et laborieuse trouverait place dans hôtel de campagne pour servir à table et au café. Rétribution suivant les aptitudes. S'adresser par écrit sous chiffre A 52, au bureau de la Feuille d'Avis.

EMPLOIS DIVERS

Jeune tonnelier

honnête trouve bonne place à l'année chez Fritz Scheibler, maître tonnelier, Aarau.

On cherche une jeune fille comme

ouvrière repasseuse

bien au courant de son métier. Entrée tout de suite ou à convenir. Demander l'adresse du n° 111 au bureau de la Feuille d'Avis.

Jeune homme, 16 ans, grand et fort, demande place chez

agriculteur

où il apprendrait le français. — S'adresser à Joh. Böhlen, camionneur, Anet (Berne).

Une demoiselle

russe, parlant allemand, **cherche place** auprès des enfants pour se perfectionner dans la langue française. Sans gages. — Offres sous Mc 6031 Y à **Publicitas S. A., Berne.**

Dans bonne famille on demande un

jeune garçon

fort, sachant traire et faucher. Bons gages. Adresse : Edouard Sandoz, St-Martin (Val-de-Ruz).

Serrurier

On cherche un ouvrier. Temple Neuf 14.

Jeune homme

cherche place chez agriculteur où il aurait l'occasion d'apprendre le français. — Demander l'adresse du n° 107 au bureau de la Feuille d'Avis.

On cherche une bonne

sommelière

connaissant bien le service, pour un remplacement. — S'adresser Bureau de placement, faubourg du Lac 3.

CERCLE PATRIE
COLOMBIER

La place de **tenancier** est au concours.
Entrée en fonction le plus tôt possible.
Condition : s'adresser à M. Arthur Darbre, à Colombier.
Conviendrait pour ménage dont le Cercle deviendrait un gain accessoire appréciable.

Demoiselle de magasin

expérimentée dans la branche denrées coloniales, bonne vendeuse, pouvant fournir des références de 1er ordre, est demandée pour tout de suite. Situation d'avenir. Adresser offres écrites sous chiffres D. M. 113 au bureau de la Feuille d'Avis.

Vigneron

On demande un vigneron pour la culture de 30 ouvriers de vignes situées à proximité immédiate du village de Corcelles; travail à la journée chez le patron en toutes saisons. Bon salaire. Ecrire sous M. N. 321 poste restante, Corcelles.

On demande

jeune fille

comme employée ou apprentie de bureau. Présenter offres et certificats étude Mauler, avocat, Hôpital 2.

On demande, pour entrer tout de suite, un bon

ouvrier charron

chez Fritz Weber, à Colombier.

On demande en journée une

LINGÈRE

pour raccommodages. Restaurant de la Promenade.

Charretiers

demandés pour transport bois en grume sur France, à 5 km. de Vallorbe (Gare Hôpitaux), 1 ou 2 bons entrepreneurs de transport disposant d'une vingtaine de chevaux ou pouvant en acheter sur France (prix avantageux). Travail facile et de longue durée. S'adresser à **A. Gorini, Bois, Renens.**

Jeune garçon

de bonne conduite, hors de l'école, trouverait occupation à l'imprimerie Memminger, Quai du Mont-Blanc n° 2.

Grande administration de la Suisse allemande cherche pour le commencement de septembre, un jeune homme, en qualité de second comptable. Connaissance de la machine à écrire exigée. Salaire, 50 fr. par mois, en plus de la chambre et de la pension. Faire offre, si possible avec photographie, état militaire, etc. Occasion d'apprendre la langue allemande. Adresser les offres immédiatement à M. E. Matthey-Doret, poste restante, **Brévine,** Neuchâtel.

Demandés immédiatement

bons mécaniciens

ainsi que des **OUTILLEURS** et des **TOURNEURS.** Bons gages assurés. S'adresser chez Aubert, Grenier et Cie, Cossonay-Gare.

On demande, pour cultiver 40 à 50 ouvriers, un

bon vigneron

S'adresser à A. Schori, Saint-Blaise.

Apprentissages

ON DEMANDE

2 jeunes filles pour apprendre une partie d'horlogerie. Apprentissage très court et payées à la journée ensuite. — S'adresser à A. Eisenring, rue de la Chapelle, Corcelles.

Apprenti de bureau

14-15 ans, est demandé pour tout de suite, rétribution immédiate. — Adresser offres à MM. Ed. Vielle & Cie, Négociants en vins, rue Louis-Favre 27.

PERDUS

Egarée

Jolie chatte angora, grise et blanche, répondant au nom de Titi. Prière aux personnes qui en ont pris soin de la rapporter contre bonne récompense chez Mme Gétaz, place Purry 3.

BAUX A LOYER

La pièce 25 centimes
En vente au bureau du journal

PALACE

INVITATION

La présentation de ce coupon à la caisse donne droit tous les jours, sauf le dimanche soir, aux prix réduits suivants :

Réservées, 0.75 | Deuxièmes, 0.50
Premières, 0.60 | Troisièmes, 0.30

GARAGE GRATUIT
pour bicyclettes et motocyclettes

PROGRAMME du vendredi 10 au jeudi 16 août 1917
JEUDI, SAMEDI et DIMANCHE, MATINEES à 3 1/2 heures

Les grands films artistiques

LE ROI DE LA MER

Grand drame mondain en 5 actes, d'après le roman de Jacques de JAVON

interprété par **SIGNORET,** du Théâtre Antoine ; **Jean AYME,** de la Porte Saint-Martin ; **Worms,** de la Comédie française ; **Baron,** des Bouffes parisiennes ; **Denyse Lorys,** la talentueuse étoile parisienne

Ce film, indescriptiblement grandiose, d'un intérêt constamment renouvelé et toujours émouvant, d'une richesse et d'un luxe fastueux, est supérieurement défendu par **Signoret,** l'artiste consciencieux et admirable que chacun connaît, et **Jean Ayme,** notre concitoyen neuchâtelois, qu'on a trop rarement l'occasion d'applaudir, qui incarne bien l'élégance, la distinction, la noblesse du personnage qu'il personnifie.

LA RÉVOLUTION RUSSE

Visions terrifiantes des journées sanglantes de Pétrograd et Moscou

Le Général PAU à Genève

Manifestations indescriptibles en l'honneur du grand général

CHARLOT A LA BANQUE

Comique ultra-rigolo-excentrique

Hôtel de la Truite - Champ-du-Moulin

DIMANCHE 12 AOUT

GRAND CONCERT

dès 2 h. après midi
donné par la Société de musique

La Fanfare « L'AVENIR » de Couvet

Invitation cordiale, Se recommande, **Famille FRASSE.**
En cas de mauvais temps, renvoi de 8 jours.

ACHETEZ LES

Obligations à primes à Fr. 5
des CHEFS D'ÉQUIPE des Chemins de fer fédéraux
— Belles chances de gains ! —
1er tirage
30 septembre prochain
avec gros lot de Fr. 20,000
6 primes sur toute série sortante

Grand avantage de se procurer des séries entières à 50 obligations : Fr **150.—** au comptant, ou Fr. **155.—** en 16 mensualités ; avec jouissance intégrale aux tirages dès le 1er versement.

Toute obligation sera remboursée au cours de 240 tirages
(2 par an jusqu'en 1920)
(4 par an à partir de 1921)
soit avec des primes de

Fr. 20,000
» 10.000
» 8.000
» 5.000
1000, 500, 100, etc.

soit au minimum à Fr. 5.—
Prix du titre Fr. **5.—**

Envoi contre remboursement ou paiement anticipé par la

BANQUE SUISSE DE VALEURS A LOTS
Peyer & Bachmann - GENEVE - 20, rue du Mont-Blanc

FUNICULAIRE DE CHAUMONT

Réduction de taxe dimanche 12 courant, à l'occasion des concerts donnés par la **fanfare de l'école de recrues de Colombier,** au Grand Hôtel de Chaumont.
Prix du billet aller et retour : 1 fr. 50 (75 c. pour les militaires).
Horaire spécial tramway et funiculaire.

Société d'Horticulture de Neuchâtel et du Vignoble

et sous les auspices du Département cantonal de l'Agriculture

4me Conférence Maraîchère

Dimanche 12 août
à 2 h. 1/2 de l'après-midi
par **M. COSTE, horticulteur**
et dans ses jardins du GRAND-RUAU, à SERRIÈRES

Invitation cordiale à tous les amateurs et jardiniers.
Le Comité.

Séchage des fruits et légumes

Pour le séchage de vos fruits et légumes, adressez-vous à la **fabrique « Confiserie Suisse » Ch. RENAUD, à Cormondrèche.** Séchage **rapide et rationnel** d'après les procédés les plus modernes au **PRIX UNIQUE de Fr. 8.— les cent kilos, POIDS VERT.**

ENTREPRISE DE TOUS TRAVAUX
de
FERBLANTERIE, PLOMBERIE et APPAREILLAGE
Installations de W.-C. et Chambre de bain

Fritz GROSS

Place du Marché 2 **NEUCHATEL** Téléphone 10.56
Successeur de M. Jean Baumberger

Caisses à ordure — Couleuses
Réparations :: Prix modérés

AVIS Mortuaires

1 seul manuscrit

suffit pour l'annonce et pour les lettres de faire part.
Les avis remis au bureau avant 8 heures du matin peuvent paraître dans le numéro du jour.
Les lettres de faire part sont livrées rapidement.
Administration et imprimerie de la *Feuille d'Avis de Neuchâtel,* rue du Temple-Neuf 1.

1000 francs

Pour un commerce agréable, facile, laissant beaux bénéfices, on cherche une personne intelligente disposant de 3-4 heures l'après-midi, et de 1000 fr. garantis. Offres écrites sous G 96 au bureau de la Feuille d'Avis.

On cherche

Pension

et chambre pour un garçon de 15 ans, fréquentant les classes, dans famille sérieuse où les devoirs seraient surveillés. Adresser offres écrites avec prix à G. N. 88, au bureau de la Feuille d'Avis.

BATEAUX A VAPEUR

Dimanche 12 août
si le temps est favorable et avec un minimum de 80 personnes

PROMENADE
à
l'Ile de St-Pierre
et à Bienne

ALLER		
Départ de Neuchâtel		1 h. 45
Passage à St-Blaise		2 h. —
»	Landeron	2 h. 45
»	Neuveville	3 h. —
»	l'Ile	3 h. 15
»	Gléresse	3 h. 25
Arrivée à Bienne		4 h. 05
RETOUR		
Départ de Bienne		5 h. 20
Passage à Gléresse		5 h. 50
»	l'Ile	6 h. —
»	Neuveville	6 h. 15
»	Landeron	6 h. 30
»	St-Blaise	7 h. 15
Arrivée à Neuchâtel		7 h. 45

Prix des places :

Aller et retour	I cl.	II cl.
De Neuchâtel à Bienne	Fr. 3.—	2.—
De Neuchâtel à l'Ile	2.—	1.50
De Neuchâtel au Landeron et Neuveville	1.50	1.—
De Saint-Blaise à Bienne	2.—	1.50
De Saint-Blaise à l'Ile	1.50	1.20
Du Landeron à Bienne	1.50	1.20
Du Landeron à l'Ile	1.20	0.80

Enfants demi-place.

Le débarquement et l'embarquement à l'Ile de St-Pierre se feront au débarcadère côté nord.

Ces billets à prix réduits ne sont pas valables au retour par chemin de fer.

Société de Navigation.

APOLLO

Cette semaine un programme incomparable

Le grand chef-d'œuvre

BON. — COUPER ce bon et le remettre à la caisse de l'**Apollo** pour ne payer que les prix suivants :
Réserv. fr. 1.— II mes fr. 0.50
Ires » 0.60 III mes » 0.30
Le Dimanche soir excepté

PAPILLON SE BRÛLA LES AILES

en 5 actes — Tragique scène de cirque — en 5 actes

interprété par Mlle **FERN ANDRA,** la plus grande artiste acrobate américaine. — Scènes les plus poignantes, indescriptibles, d'une variation continue.

O Paris, gai séjour !

Comédie en 3 actes, de M. **F. LEONNEC,** des plus amusantes

GARDE-MALADE

scène dramatique d'enfants

Remise des décorations par le général Pau en notre ville

(Clichés de l'atelier de photographie d'art Schœpflin, Neuchâtel)

AVIS MÉDICAUX

Dr SCHERF Médecin-Chirurgien
NEUCHATEL
Belle-Roche - Gibraltar 16
Rayons X
Consultations de 8 h. à 9 h. et de 1 h. à 3 h., le jeudi excepté.
— Téléphone 292 —

FEUILLETON DE LA FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

La dernière des Villemarais

PAR 9

H.-A. DOURLIAC

Elle, qui depuis tant d'années, s'endormait dans une quiétude voisine de l'indifférence, résignation placide au vouloir de la Providence, insouciance du lendemain ; elle songe au temps encore lointain où Aubin ne sera plus un petit garçon, serré contre sa jupe, où il prendra hardiment son vol, où le vieux clocher, qui a déjà sonné tant d'heures douloureuses, sonnera celle de la séparation...

Elle a les rêves ambitieux, les craintes chimériques d'une vraie mère, orgueilleuse de son rejeton, avide de sa gloire... et tremblante devant le danger.

C'est beau d'être un La Roverie, un La Rochejaquelin... mais les balles, l'échafaud...

D'ailleurs, la Vendée est finie, le roi est rétabli solidement sur son trône, la religion sur ses autels ; l'ère des révolutions est close...

La magistrature a certainement du bon ; les Villemarais tiennent à la robe comme à l'épée ; ce ne serait pas déroger. Car ce sera un Villemarais, elle lui donnera leur nom, comme elle s'efforce de lui insuffler leur âme ; elle n'y réussit peut-être que trop !

Aubin, dans cette atmosphère surchauffée et vieillotte, vit bien loin des réalités modernes, dans un monde falot de preux, châtelaines, paladins, émigrés, chouans ; il connaît très bien les luttes homériques des Blancs et des Bleus, mais il ignore les parties de barre avec les enfants de son âge, qui seraient préférables et plus saines.

Ce n'est pas un robuste Anglo-Saxon, comme l'indiquerait son nom de « Gardener » ; son teint pâle, ses fines attaches, ses yeux rêveurs, tout dénonce l'origine celtique, comme son prénom d'Aubin.

— Il doit être de notre race, tenir à quelque famille réfugiée là-bas !... Qui sait même ?

Elle n'osait formuler toute sa pensée, mais souvent son regard errait du profil fier du grand marquis aux traits délicats du petit garçon... Il y avait certainement quelque chose !

Jamais plus l'on avait entendu parler de la femme et de la fille du noble Breton, confiées si imprudemment à Chévetel. Les avait-il fait disparaître pour s'approprier leur fortune, c'était assez probable... beaucoup plus que les folles chimères peuplant l'imagination de la vieille demoiselle.

Fontanès se serait fait scrupule de crever les bulles de savon, dont les reflets irisés amusent petits et grands enfants ; pourtant cette tendresse maternelle, absorbante et passionnée, l'inquiétait parfois un peu.

Qui aurait supposé une telle jeunesse de sentiment chez cette paisible provinciale, dont les bandeaux bien lisses encadraient un front si calme, qui avait atteint la quarantaine sans soupçonner aucune passion, et dont le cœur semblait s'éveiller à cette maternité tardive, rose d'automne fleurie au dernier rayon de soleil.

— Ce pauvre marquis, qui devait être votre seul roman ! le voilà mis au rebus, disait le vieux médecin qui aimait à la taquiner un brin.

— Non, Aubin le continue, répondait-elle mi-grave, mi-enjouée.

— Qu'il ne vous cause pas autant de peine, au moins !

Cette appréhension le tourmentait malgré lui, cependant elle ne l'empêchait pas de montrer beaucoup d'affection à l'orphelin, dont la nature aimante eût eu raison de préventions plus justifiées.

Il l'emmenait avec lui herboriser dans la campagne, ou cataloguer la bibliothèque du vieux château, dont il était conservateur. Il y passait presque toutes ses après-midi depuis qu'il ne faisait plus de clientèle, et était parvenu à y rassembler quelques milliers de volumes, manuscrits sur parchemins, vieux bouquins, précieux incunables, elzévirs rarissimes, soustraits au vandalisme révolutionnaire ou rachetés à vil prix chez quelques paysans illettrés.

Il y avait là des chroniques oubliées, des missels enluminés, des brochures imprimées sur du papier à chandelle, des arrêts du Tribunal révolutionnaire, des baux de fermage de la main de Mme de Sévigné, que venait parfois consulter le juge Archères, condamné à marquer le pas, depuis la Restauration, et qui s'en consolait philosophiquement en travaillant à un grand ouvrage sur la châtelaine des Rochers, dont il était aussi féru que M. Cousin de la duchesse de Longueville.

Alors c'étaient de grandes discussions entre les deux érudits, chacun d'eux inclinant vers une période différente, mais également opposée à leurs caractères respectifs.

Le magistrat, grave et austère, que l'on ne voyait jamais sourire, avait un faible pour le XVIIIme siècle, badin, léger, étourdi et prétendait bon gré, mal gré, y faire entrer sa chère marquise, trop spirituelle et trop « libertine » (dans le sens d'indépendance qu'elle donnait elle-même à ce mot), pour le « grand siècle de la perruque ».

« Elle était faite pour correspondre avec Voltaire ! La lettre des « foins » et celle du « petit Pichon » sont dignes l'une de l'autre... Elle se sera trompée de siècle ! »

Le docteur, sceptique et indifférent, avait une admiration très vive pour le Moyen âge, si croyant, si enthousiaste, et Grégoire de Tours, Joinville, Froissart étaient ses auteurs de prédilection.

Il enviait les grandes passions, la soif d'aventure qui soulevait alors les êtres.

« Peut-on se figurer l'état d'âme d'une veuve qui, n'ayant qu'un fils adoré, vend tout son bien pour qu'il puisse s'équiper et s'en aller en Palestine, d'où il ne reviendra peut-être jamais ? »

Aubin se grisait de ces évocations lointaines, complément des récits de la vieille demoiselle. Lui aussi, enfourchait parfois un blanc destrier pour s'en aller délivrer le Saint Sépulcre, et rapporter à sa mère adoptive une parcelle de la vraie croix.

Dans la vieille cité médiévale, rien ne le rappelait à la réalité ; avec ses rues étroites, ses maisons biscornues, ses poutres sculptées émergeant des toits d'ardoises noircies, ses clochetons élancés, ses figurées baroques, ses piliers massifs, son clocher à jour, elle était le passé vivant !

Franchi le pont-levis, l'impression était plus saisissante encore, et, dominant toute la vallée, le château avec sa masse gigantesque, ses trois tours flanquées de courtines de granit et de schiste noir, sa cour d'honneur, sa chaire sculptée, gardait encore si fière allure malgré ses blessures, que l'on était tenté d'y parler bas comme dans une église.

La bibliothèque était installée dans une des tourelles ; on était bien là, pour travailler, loin des bruits extérieurs, qui venaient mourir au pied de la fenêtre en ogive, ouverte sur le ciel et plongeant dans la campagne. On voyait courir les nuages, on voyait couler la Vilaine, dont la chanson désuète raconte la naissance poétique :

D'après les anciens écrits,
C'est au temps où, dans Paris,
La duchesse Anne était reine.
Qu'un soir d'automne éploré,
Naquit auprès de Vitré
La Vilaine.

Sous ces voûtes sombres, dans ces longs couloirs, avaient erré les châtelaines en hennin, les barons aux pesantes armures, les écharpes vertes des Ligueurs, les cocardes blanches des Chouans, les bonnets rouges des Jacobins, de Riwallon à la Trémouille, du duc de Chaulnes au prince de Talmont, qui fut exécuté devant son propre château. Mme de Sévigné y était venue assister aux Etats qu'elle décrit de façon si pittoresque dans une de ses plus jolies lettres :

« C'est un jeu, ma chère, une liberté jour et nuit qui attirent tout le monde. Je n'avais jamais vu les Etats, c'est une assez bonne chose.... une infinité de présents, des pensions, des réparations, quinze ou vingt grandes tables, un jeu continuel, des bals éternels, des comédies trois fois par semaine, une grande braverie (toilette), voilà les Etats. J'oublie trois ou quatre cents pipes de vin qu'on y boit ; mais si je ne comptais pas ce petit article, les autres ne l'oublient pas. »

(A suivre.)

Reproduction autorisée pour tous les journaux ayant un traité avec la Société des Gens de Lettres.

LA GUERRE

Le camp des martyrs

Le « Giornale d'Italia » parle du fameux camp d'internement de Katzenau, en Autriche, où des milliers d'Italiens des régions irredente, et aussi des Italiens du royaume, sont parqués en guise de punition pour leur nationalité. De grands baraquements sont construits sur la rive du Danube ; le séjour y est une torture perpétuelle, à cause du froid intense et de l'humidité en hiver, et à cause de la chaleur insupportable en été. Le dénuement y est navrant chez ces pauvres gens qui manquent de vêtements et de nourriture. La baraque No 26 y est célèbre ; elle est appelée la baraque du châtiment. C'est là que sont enfermés pendant 48 heures tous ceux qui ont été pris en flagrant délit d'infraction au règlement extrêmement sévère du camp. C'est là aussi que se met en action l'instrument préféré des gardiens, le bâton.

Un Napolitain, poussé par la faim, fut surpris déterrant un navet ; le soldat de garde voulut l'emmener ; le malheureux lui proposa alors d'aller soumettre son cas au directeur du camp, un certain baron Reicher. La sentinelle refusa, voulant emmener le délinquant. Celui-ci opposa de la résistance ; et le soldat, au comble de la fureur, tira sa baïonnette et le frappa, lui sectionnant le poignet. Au bruit de la lutte accoururent des compagnons du Napolitain, qui s'empressèrent autour du blessé et qui jurèrent de le venger.

La chose arriva aux oreilles du baron Reicher ; celui-ci, effrayé, redoubla de rigueur ; le soldat agresseur fut récompensé.

Maintenant, le camp de Katzenau a été évacué par les « irredenti » ; il n'y reste plus que les sujets du royaume. Et les « irredenti » ont été souffrir ailleurs de la faim.

CASSE-COU

(De la « Gazette de Lausanne »)

Par ses côtés techniques, la question d'un prêt de la Suisse à l'Allemagne est trop épineuse et complexe pour être jugée par le simple profane. Seuls des spécialistes peuvent l'élucider complètement. Et l'on ferait bien, à cet égard, de se rappeler que la Suisse romande compte des économistes, financiers et industriels distingués.

Mais la question présente aussi une autre face, d'ordre politique et moral, qui ne doit pas être oubliée, ni même reléguée au second plan. Là, tout citoyen peut avoir une opinion, et, au moment où une grave décision va être prise, où une lourde faute risque d'être commise, chacun doit pouvoir exprimer ses craintes et crier « casse-cou ».

En nous plaçant exclusivement à ce point de vue, nous savons être l'interprète d'un grand nombre de nos concitoyens en émettant les vœux suivants :

1. Ne contracter aucun engagement nouveau avant l'exécution intégrale des précédents engagements de l'Allemagne ou du moins pas sans gage.

Nous savons, en effet, avec le monde entier, la valeur de la signature d'un Etat qui a violé les traités les plus formels.

2. Ne conclure avec cet Etat aucune convention qui puisse peser sur notre situation économique et commerciale d'après-guerre.

3. Ne rien accorder à l'Allemagne que nous ne soyons en mesure de consentir aux Alliés si ceux-ci nous demandaient un traitement égal.

4. Ne pas se laisser intimider par une menace de l'Allemagne de rompre ses relations commerciales avec la Suisse.

Celle-ci, en effet, peut, sans aucun risque pour son indépendance dans l'avenir, lier ses intérêts économiques à ceux du bloc des Alliés, qui représentent « l'ensemble des autres Etats. » Tandis que, au contraire, elle ne pourrait pas lier son sort économique à celui des empires centraux sans tomber sous leur tutelle, au prix de son indépendance et de ses institutions démocratiques.

« Le monde entier », à peu près, se passe du charbon allemand. La Suisse aussi pourrait s'en passer.

5. Se rappeler qu'au-dessus de son bien-être matériel le peuple suisse entend placer sa dignité, son indépendance, sa fierté nationale.

Il préférerait accepter de dures privations plutôt que de se soumettre à un chantage.

6. Ne pas oublier que l'Etat impérial avec lequel nous négocions est celui qui a violé la Belgique et qui, aujourd'hui encore prétend rester et reste au bénéfice de cet attentat.

C'est, d'ailleurs, par ce crime initial qu'il a accaparé les houilles belges que nous devrions pouvoir acheter à la Belgique et qu'il prétend nous vendre au prix d'une nouvelle « parcelle » de notre souveraineté.

7. Ne pas renouveler la lourde faute commise lors de la funeste convention du Gothard, et chercher, au contraire, à réparer cette erreur.

***

Nous soumettons, en outre, un autre point à l'examen de l'autorité compétente.

Dans l'évaluation de la quantité de charbon dont la Suisse a besoin, ne conviendrait-il pas de faire des distinctions et de créer des catégories ?

La première catégorie comprendrait ce qui est nécessaire aux habitants pour le chauffage, l'éclairage et la cuisson : besoins de première nécessité.

Dans une seconde catégorie, on placerait, par exemple, les exigences des services publics indispensables (chemins de fer réduits, etc.) et des industries normales du temps de paix.

Les besoins des industries de guerre et les excédents de besoins des industries normales du temps de paix, qui, en raison de la guerre, ont développé leurs affaires et augmenté considérablement leurs bénéfices, formeraient une troisième catégorie.

Les derniers besoins ne seraient « servis qu'après ceux de première nécessité » et dans la mesure des disponibilités. En outre ce seraient eux qui supporteraient principalement l'« augmentation du prix » du charbon ou les charges spéciales (prêt, par ex.) exigées par l'Allemagne. A chacune de ces trois catégories (indiquées à titre d'exemples et susceptibles d'augmentation) correspondraient des prix spéciaux.

En d'autres termes, il faudrait arriver à empêcher que des industries qui ne sont pas de première nécessité ou qui réalisent d'énormes bénéfices de guerre fassent concurrence aux besoins de première nécessité des ménages ou des services publics, réduisent la consommation strictement normale des particuliers, entraînent une hausse des prix ou obligent la Suisse à se plier aux exigences trop rigoureuses de l'Allemagne.

Le 7 août 1917. A. M.

Respirez du Cyprin Contre toutes les affect. des voies respiratoires, asthme, coqueluche, etc.

SUISSE

L[illegible]digène. — On écrit au « Journal de C[illegible] » que le blé réquisitionné sera probablement acquis par la Confédération au prix de 60 fr. environ, y compris la déduction de la part des frais généraux et sous condition que le blé fourni vaudra celui que nous importons de l'étranger, de sorte que, en réalité, son prix variera entre 55 et 60 fr. ; on espère que ces prix encourageront les paysans à développer dans une large mesure, pour 1918, la culture du blé.

Chemins de fer. — Le département fédéral des chemins de fer et la direction générale des chemins de fer fédéraux ont envisagé les moyens de diminuer effectivement le nombre des voyageurs. L'idée d'introduire une carte de voyage a été écartée et les administrations projettent de relever le prix des billets, jusqu'à ce que le nombre des voyageurs diminue d'une façon sensible. La première mesure envisagée dans ce sens est la suppression complète, jusqu'à nouvel ordre, des billets aller et retour.

Tribunal militaire. — Le tribunal militaire territorial I a prononcé les condamnations suivantes : contre un fusilier pour insoumission jointe à la désertion, six mois de prison, cinq ans de privation des droits civiques et aux frais ; un fusilier pour le même motif à 45 jours de prison, un an de privation des droits civiques et aux frais ; un armurier pour le même délit à 45 jours de prison et aux frais ; un fusilier pour abandon de poste à un mois de prison et aux frais ; un fusilier pour insubordination à deux mois de prison ; un carabinier pour insubordination à 45 jours de prison et aux frais.

Où sont nos amis ? — On nous écrit sous ce titre :

A l'occasion de l'inauguration de la 14me Maison du soldat, donnée par Mme David Butin, de Genève, le ministre des Etats-Unis a prononcé les paroles réconfortantes suivantes: « Tant que M. Wilson sera le président des Etats-Unis et moi-même ministre des Etats-Unis à Berne, les sentiments les plus cordiaux pour la république sœur, la Suisse, et notre sympathie ne cesseront pas d'exister ! »

Ces paroles furent vivement appréciées et applaudies par les cent et quelques invités qui les entendirent. Comme elles arrivent à propos au moment où l'avenir est si sombre ! Le nom de la 14me maison : « Post Tenebras Lux », rappellera à notre peuple que nous avons encore des amis, et nous redonnera certainement du courage pour affronter l'avenir, quelque sombre qu'il apparaisse.

Pendant que les invités allaient visiter les curiosités de la ville de Soleure, la Commission militaire romande prenait connaissance, dans une courte séance, d'une pressante demande des soldats malades à Leysin de leur procurer une Maison du soldat. Comment refuser une si légitime demande, présentée avec tant de cœur par le sympathique lieutenant Junod ? La commission a donc décidé de la leur procurer et d'adresser un appel au public pour en faire les frais, (nous devons compter sur une dépense de 15,000 fr.). Notre ami, M. Brauen, de Londres, présent à la séance, nous a promis, de la part de la colonie suisse de Londres, 5000 fr. Le reste se trouvera sans peine, et nous sommes assurés que notre comptable, M. W. Rossier, à Vevey, recevra les 10,000 fr. à son compte de chèques postaux **II b 209, à Vevey.**

Aucun nom n'a encore été donné à la 15me maison ; on pourrait peut-être l'appeler « La Nationale », et inscrire sur son fronton « Un pour tous, tous pour un ! »

C. Grandjean.

Dans les téléphones. — Zed écrit dans la « Suisse » :

Je me demande quelle opinion nos arrière-neveux auront de nous quand ils sauront par exemple qu'une téléphoniste suisse en 1917 était une personne dans le genre des antiques vestales, avec cette différence qu'au lieu de lui donner à garder une lampe à huile on l'asseyait devant des lampes électriques, des trous et des fiches. Elle établissait des contacts. En quoi cette fonction est-elle incompatible avec celle d'ange de foyer J'avoue ne pas comprendre. Il est entendu qu'une femme ne peut pas être à la fois au téléphone et à sa cuisine. Mais l'objection s'applique à tous les services pour lesquels on emploie des femmes. Jusqu'à preuve du contraire, on pensera que si ses téléphonistes étaient mariées, l'administration fédérale n'oserait plus les astreindre à des travaux nocturnes, en violation de ses propres lois et ordonnances, dont elle exige l'application stricte chez les particuliers... C'est pourquoi elle les condamne au célibat forcé, tandis qu'elle n'interdit pas le mariage des préposées aux passages à niveau, gardiennes de ses rails. L'inégalité est flagrante.

BERNE. — Le tribunal correctionnel de Berne a condamné à deux jours de prison le chef de gare de Ausser-Holligen qui était accusé d'homicide involontaire dans l'exercice de ses fonctions ; il s'agit de l'accident survenu le 26 juin 1916 qui causa la mort d'un voyageur et dans lequel plusieurs autres voyageurs furent grièvement blessés. L'expertise avait démontré qu'une grande partie de la responsabilité retombait sur l'administration de la compagnie Berne-Neuchâtel.

— Jeudi, trois jeunes filles cueillaient des framboises, à quelque distance du village, à deux cents mètres de la tuilerie de Lamboing. L'une d'elle, âgée de dix-sept ans, fut tout à coup assaillie par un individu qui lui banda les yeux, lui attacha les mains derrière le dos au moyen d'un fouet, la bâillonna et la menaça de lui couper la gorge si elle appelait au secours.

Ses deux camarades, surprises de ne plus l'entendre, l'appelèrent en vain. Elles s'approchèrent, la trouvèrent en cet état, et coururent chercher du secours. Deux soldats, de faction à quelque distance, accoururent et délivrèrent la jeune fille. Elle était évanouie. Ils la transportèrent à son domicile où elle reprit bientôt ses sens. Elle a donné de l'individu le signalement suivant : cinquante ans environ, taille au-dessus de la moyenne, cheveux grisonnants, courte barbe, paupières rougeâtres, nez fortement coloré.

APPENZELL. — Le philanthrope Arthur Schiess, de Hérisau, qui vient de décéder, était âgé de 74 ans. Il a fait jadis un don de 750,000 francs à titre de contribution volontaire pour la construction de l'Asile d'aliénés du canton d'Appenzell. Il y a six ans, il avait donné à la commune de Hérisau une somme de 400,000 francs pour l'Asile des vieillards et pour la construction d'un établissement pénitentiaire.

SCHWYTZ. — Mardi, Mlle B. Mezler, de Zurich, en séjour dans le Waeggithal en compagnie de deux amies, fut précipitée au fond d'une gorge, une clôture en bois pourri contre laquelle elle s'était appuyée ayant cédé. Le corps a été retrouvé et sera transporté à Zurich. La victime était au service d'un médecin.

VAUD. — A Vallorbe, la municipalité a fait publier dans le journal local les sages recommandations ci-après :

« La municipalité de Vallorbe, considérant que la question économique devient toujours plus aiguë, les besoins matériels augmentant sans cesse, les demandes de secours de la part de malheureux toujours plus nombreuses et l'avenir ne s'annonçant pas brillant, recommande à toute la population de se limiter aux justes nécessités.

» De plus, elle verrait avec plaisir que toutes les manifestations, concerts, bals, tirs, etc., entraînant à des dépenses inutiles une partie du public, fussent supprimées ou tout au moins réduites à leur strict nécessaire.

En faisant cet appel à ses concitoyens, la municipalité pense agir pour le bien général. »

RÉGION DES LACS

Bienne. — Mardi matin, un enfant de quatre ans est tombé dans la Suze, entre la rue de l'Avenir et la rue Centrale. Un monsieur et une dame qui passaient le retirèrent heureusement à temps.

Il y a plusieurs semaines, le Conseil de ville donnait l'ordre de barrer la Suze aux propriétaires riverains, là où pouvait se présenter un danger. Rien n'a été fait. Pourquoi, demande-t-on, l'autorité ne fait-elle pas exécuter ces travaux urgents aux frais des propriétaires négligents et coupables ?

CANTON

La gentiane traditionnelle. — Mardi soir, quelques personnes de La Chaux-de-Fonds, attablées à la Vue-des-Alpes, pour déguster une savoureuse fondue, virent tout à coup deux automobiles s'arrêter devant l'hôtel. C'était le général Pau et son escorte, et c'est le général qui donna l'ordre de stopper : « Halte! Ici, nous allons prendre un petit verre de gentiane, comme d'usage ».

Le général descendit aussitôt, serra la main à toutes les personnes, en particulier à la maman Nobs, en lui disant : « Vous ne me reconnaissez pas ? Je suis le général Pau, et je suis déjà venu ici. Servez-nous, je vous prie, un verre de gentiane, de la fine, la spécialité de la maison ».

Les assistants s'amusèrent fort de cet incident pittoresque.

Accaparement. — Un négociant de Berne a fait, ces jours passés, une rafle de toutes les prunes de la région de Cornaux et Cressier. Des chargements de plusieurs milliers de kilos sont partis à destination de la ville fédérale. Ces fruits étaient achetés comptant à 50 et même 60 cent. le kilo, prix offert spontanément par l'acheteur, alors que les vendeurs, vu l'abondance de la récolte, auraient cédé ces fruits sur les marchés à un prix inférieur de beaucoup à celui qui a été donné.

Il semble que la population de la région devrait être la première à bénéficier des produits du sol, et cela à un prix normal. Il faut croire que toutes les mesures prises sont inefficaces à l'endroit des accapareurs et que ceux-ci pourront continuer, en toute sécurité, à nous réduire à la portion congrue.

Chronique horlogère

Des chiffres

La Chaux-de-Fonds, 8 août 1917.

Au début de 1916, les appréhensions étaient vives dans le monde des fabricants d'horlogerie. L'année commençait mal et n'autorisait nul espoir. Et pendant plusieurs mois la presse régionale se répandit en lamentations. Mais voici que cette année si redoutée a été la plus prospère pour notre industrie horlogère. C'est du moins ce que la statistique nous apprend et, dans ce domaine, les chiffres ne sauraient avoir deux sens.

Ceci dit, voyons rapidement ce que fut l'année 1916. Nos exportations se sont élevées à fr. 207,576,764 contre seulement 136,607,936 fr. en 1915. Il y a donc, en chiffre rond, une augmentation de 71 millions. Le premier rang est occupé par les montres nickel avec 60 millions de francs, suivies par les montres argent (44 millions), les montres or (44 millions), les mouvements finis de montres (22 millions), etc.

Nous avons également vendu pour 2 millions et demi de verres de montres et pour environ 6 millions de bijouterie vraie. Les boîtes à musique, qui proviennent presque toutes du canton de Vaud, ont produit fr. 291,247. Les machines-outils accusent également un prodigieux développement, nous en avons expédié à l'étranger pour fr. 48,661,857.

La Suisse n'a pas seulement vendu des produits horlogers, elle en a aussi acheté pour fr. 5,709,621, dont plus de 4 millions de pièces détachées de montres.

Ces chiffres, certes, sont réjouissants. Ils démontrent que les craintes formulées étaient chimériques. Mais il vaut toujours mieux être trompé en bien.

***

Et maintenant que sera 1917 ? Les débuts ont été magnifiques. Qu'on en juge. Pendant le premier trimestre de l'année en cours, nous avons exporté pour fr. 51,966,476 d'horloges et de montres, contre 42,355,368 dans la période correspondante de 1916 soit, une différence en plus de fr. 9,611,108 en faveur de 1917. Mais il y a une ombre au tableau : le nombre des pièces a diminué de 135,265. En outre, les nombreuses et récentes interdictions d'importation décrétées par les pays belligérants ne sont pas faites pour faciliter les affaires. Les dernières opérations des bureaux de contrôle en sont la preuve. Ls B.

NEUCHATEL

Pourquoi ? — On nous écrit :

Nous avons annoncé hier, en quelques lignes, le passage à la gare d'une septantaine de prisonniers de guerre malades arrivant d'Allemagne à destination d'Yverdon. Ce n'est pas la première fois, depuis quelques semaines, qu'il arrive chez nous de ces tristes convois, même destinés à Neuchâtel, et qu'il n'y a personne pour les réconforter et les recevoir parce que leur arrivée est tenue secrète. Pourquoi ce mystère ? Et de qui les ordres émanent-ils ? Ce serait intéressant à savoir.

L'enthousiasme manifesté lors des premiers convois s'est émoussé et c'est peut-être un bien car il y aurait moins de curieux inactifs, mais la tâche des gens bienveillants et charitables s'exercerait d'une façon beaucoup plus effective et équitable. Pour cela il faudrait que l'arrivée de ces malheureux soit connue. Malheureux ! Ah ! qu'ils le sont, ceux qui viennent de passer trois ans de captivité en pays ennemi, pas chauffés, mal nourris, mal habillés et atteints gravement dans leur santé physique. Il n'est pas concevable qu'on laisse stationner ces déshérités dans une ville de plus de vingt mille habitants sans qu'il se trouve une âme charitable pour leur apporter un réconfort moral et une aide matérielle, si minime soit-elle. Nous voudrions bien savoir le motif du mystère fait autour de ces transports dans notre région pour rappeler au besoin à celui qui a donné les instructions à ce sujet qu'il y a une locution proverbiale fort ancienne qui dit : « Qui donne aux pauvres, prête à Dieu. »

Tribunal militaire. — Le tribunal territorial II a siégé hier, au château de Neuchâtel, sous la présidence du grand-juge, major Jacottet, pour le jugement de trois affaires.

Affaire Nussbaum. — Louis Nussbaum, né en 1897, ébéniste, à La Chaux-de-Fonds, est prévenu d'insubordination pour avoir refusé de se présenter à l'école de recrues, à Colombier, le 4 juillet dernier. L'accusé se déclare antimilitariste pour des motifs de conscience ; l'occupation militaire de La Chaux-de-Fonds, à la suite des événements du 19 mai, et l'acquittement d'officiers (affaire Egli et Wattenwyl) qui auraient dû être punis, l'ont aussi engagé à refuser de servir.

Nussbaum est défendu par M. Charles Naine qui demande aux juges de lui infliger une peine modérée, vu les mobiles honorables qui l'ont guidé et ses qualités de brave et honnête garçon.

Le tribunal adopte les conclusions de l'auditeur, major Dupraz, et condamne Nussbaum à 4 mois de prison, moins 35 jours de préventive subie, à 2 ans de privation des droits civiques et aux frais.

Affaire Mendely. — Le fusilier Emile Mendely, accusé d'avoir volé une paire de souliers civils à l'un de ses camarades, est renvoyé à ses supérieurs pour être puni disciplinairement. Son défenseur, M. F. de Rabours, de Genève, avait fait valoir le peu de valeur de l'objet dérobé et la détresse matérielle dans laquelle se trouvait le prévenu, soutien d'une famille dans la misère.

Affaire May. — Le capitaine Armin de May, employé de banque à Berne, commandant d'une compagnie du bataillon 22, est accusé d'avoir provoqué, par imprudence, des lésions corporelles à deux de ses hommes et d'avoir violé ses devoirs du service le 15 mai dernier ; pour habituer au feu certaines recrues craintives, il exécuta un exercice de tir en plaçant ses hommes à une distance très proche (30 à 35 centimètres) du canon du fusil. Deux fusiliers, Thœnig et Godinat eurent de ce fait le tympan perforé.

Le capitaine de May reconnaît les faits. Il ne pensait pas cependant que ce système de tir fût plus dangereux que les anciens tirs à balles quand les hommes étaient placés sur 4 rangs. Il est désolé que Thœnig et Godinat aient eu le tympan perforé.

Les deux soldats, victimes de ce système, sont entendus. Ils déclarent tous deux s'être plaints, durant l'exercice de tir, à leur capitaine. Ils éprouvaient des douleurs dans les oreilles. Au lieu de cesser le tir, le capitaine leur répondit : « Ça (les plaintes) commence à devenir bœuf ! » et encore : « Ce sont les bêtises qui vous sortent de la tête ! »

On entend ensuite le lieutenant-colonel Apothéloz qui réprouve la méthode employée par le capitaine de May. Dès qu'il en eut connaissance, il ordonna une enquête et, finalement, condamna de May à 48 heures d'arrêts. Cette punition semblait impliquer, de sa part, qu'il admettait que le capitaine de May s'était rendu coupable d'une violation peu grave de ses devoirs de service.

Le premier-lieutenant Jules Bonjour, médecin d'école, n'a pas jugé le cas de Thœnig et Godinat comme étant grave et n'a pas prescrit de traitement. Il n'avait du reste pas sous la main les instruments nécessaires pour une auscultation sérieuse. Au surplus, certaines autorités médicales prétendent que dans des cas semblables, « le mieux qu'on puisse faire, c'est de ne rien faire ! »

Ce n'est pas l'avis de l'expert Dr Vuarraz, spécialiste à Neuchâtel, lequel prescrivit un traitement. Il jugea le cas de Thœnig plus spécialement sérieux. Ce soldat restera atteint d'une infirmité partielle, mais permanente. Le système employé par de May est dangereux et doit être banni de notre armée.

Le lieutenant-colonel Born, qui a eu sous ses ordres le prévenu, le représente comme un officier zélé et consciencieux. On ne peut lui reprocher qu'un manque de tact et de ne pas employer toujours des termes choisis quand il s'adresse à ses sous-ordres.

L'auditeur, se basant sur les aveux de l'accusé et les témoignages très significatifs du lieutenant-colonel Apothéloz et de l'expert Vuarraz, requiert une peine de 10 jours de prison et le paiement des frais.

Le capitaine F. de Rabours, avocat à Genève, défenseur d'office du capitaine de May, demande l'acquittement de son client. L'accusé a déjà subi une peine suffisante, il n'y a pas lieu de lui tenir rigueur davantage d'une faute qu'il a commise en croyant ne faire que son devoir.

A 4 h., le tribunal se retire pour délibérer. A 6 h. ½ seulement il prononce son jugement. Reconnaissant le capitaine de May coupable d'imprudence, il le condamne à huit jours de prison, à subir militairement, et aux frais.

L'audience est levée.

Jeudi prochain, à 8 h. du matin : Affaire Humbert-Droz.

Etat civil de Neuchâtel

Promesses de mariage

Maurice-Ali Borel, manœuvre-mécanicien, de Neuchâtel, et Rose-Emma Pellaton, ouvrière de fabrique, les deux à Couvet.

Rodolphe Christen, négociant, à Vevey, et Adrienne-Sophie-Antoinette Hotz, à Neuchâtel.

Paul-Oscar Favre, mécanicien, de Neuchâtel, et Aline Huguenin, les deux au Locle.

Ulysse Duruz, jardinier, et Laure-Emma Brossin, cuisinière, de Neuchâtel, les deux à Lausanne.

Naissances

7. Georges-Willy, à Louis-William Kramer, horloger, aux Geneveys-sur Coffrane, et à Marie-Madeleine née Gätz.

7. Nelly-Yvonne, à Ali Cattin, cordonnier, et à Emélie née Wuilleumier.

Mercuriale du Marché de Neuchâtel

du jeudi 9 août 1917

	les 20 litres			le litre	
Pom. de terre	2.80	3.—	Lait	—.33	—.—
Haricots	2.60	4.—		le kilo	
Pois	3.—	4.—	Poires	—.35	—.70
Carottes	2.50	—.—	Prunes	—.30	—.45
Pommes	2.—	5.—	Pruneaux	—.45	—.—
	le paquet			le ½ kilo	
Raves	—.10	—.15	Abricots	—.80	—.—
Carottes	—.10	—.—	Pêches	1.30	—.—
Poireaux	—.10	—.—	Raisin	—.80	1.—
Oignons	—.15	—.25	Beurre	3.—	—.—
	la pièce		Fromage gras	1.75	—.—
Choux-raves	—.05	—.10	» mi-gras	1.50	—.—
Choux	—.10	—.40	» maigre	1.10	—.—
Laitues	—.10	—.—	Miel	2.50	2.75
Choux-fleurs	—.20	1.—	Pain	—.35	—.—
Melon	1.—	1.70	Viande de bœuf	2.10	2.40
	la douzaine		» veau	2.40	2.75
Concombres	—.70	1.—	» cheval	—.90	1.30
Œufs	3.30	—.—	» porc	2.50	—.—
	la botte		Lard fumé	3.—	3.20
Radis	—.10	—.—	» non fumé	2.80	—.—

Partie financière

Bourse de Genève, du 9 août 1917

Les chiffres seuls indiquent les prix faits.
m = prix moyen entre l'offre et la demande.
d = demande. | *o* = offre.

Actions			
Banq. Nat. Suisse	495.— *o*	4 ½ Féd. 1917, VII	—.—
Bankverein suisse	668.—	3 ½ Ch. de fer féd	775.—
Compt. d'Escom.	750.—	3% Différé	345.25
Crédit suisse	740.— *d*	4% Fédér. 1912, 14	—.—
Union fin. genev.	417.50*m*	3% Genevois-lots.	92.75
Ind. genev. d. gaz	340.— *o*	4% Genevois 1899	—.—
Gaz Marseille	—.—	Japon tab. Ire s. 4 ½	65.25
Gaz de Naples	80.— *d*	Serbe 4 %	140.— *d*
Fco-Suisse électr.	422.50*m*	VII. Genè. 1910 4%	426.—
Electro Girod	1032.50	4 % Lausanne	—.—
Mines Bor privil.	780.— *o*	Chem. Fco-Suisse	391.— *m*
» » ordin.	—.—	Jura-Simpl. 3 ½ %	376.—
Gafsa, parts.	—.—	Lombar. anc. 3%	92.—
Chocolats P.-C.-K.	270.50*m*	Cr. f. Vaud 5 %	—.—
Caoutchou. S. fin.	114.75	S. fin. Fr.-Sui. 4%	350.— *d*
Coton. Rus.-Fran.	—.—	Bq. hyp. Suède 4%	425.— *m*
Obligations		Cr. fon. égyp. 1903	—.—
		» » 1911	—.—
5% Fédér. 1914, II	—.—	» Stok. 4%	—.—
4 ½ Fédér. 1915, III	—.—	Fco-Suis. élec. 4%	438.—
4 ½ » 1916, IV	—.—	Gaz Napl. 1892 5%	—.—
4 ½ » 1916, V	484.— *m*	Totis ch. hong. 4 ½	400.— *m*
4 ½ » 1917, VI	—.—	Ouest Lumière 4 ½	—.—

Changes à vue (demande et offre) : Paris 75.40/76.40, Italie 57.75/59.75, Londres 20.79/21.09, Espagne 99.25/101.25, Russie 93.25/95.25, Amsterdam 184.—/186.—, Allemagne 60.80/62.80, Vienne 38.70/40.70, Stockholm 140.—/146.—, Christiania 133.—/135.—, Copenhague 132.—/134.—, New-York 4.37/4.57.

Concert militaire. — La fanfare du bataillon de carabiniers 2, donnera demain soir au pavillon de musique du Jardin Anglais, un concert, pendant lequel une collecte sera faite en faveur du fonds de secours du régiment neuchâtelois.

Pour nos soldats. — A l'occasion du 1er août, une manifestation patriotique avait été organisée par les pensionnaires de l'hôtel Pattus, à Saint-Aubin, qui ont fait remettre, par l'entremise du bureau de la « Feuille d'Avis de Neuchâtel », la somme de 100 fr. au comité d'entr'aide des femmes neuchâteloises, section « Nos soldats ».

Générosité. — Un Neuchâtelois, établi à l'étranger, M. Léopold de Pourtalès, qui a toujours manifesté un vif intérêt à l'hôpital de la Providence, vient d'adresser à cet établissement charitable le beau don de 10,000 fr.

Excellent exemple à suivre par ceux des philanthropes qui ignoreraient encore la grande activité dans le domaine charitable de l'hôpital de la Providence.

CORRESPONDANCES

(Le journal réserve son opinion à l'égard des lettres paraissant sous cette rubrique)

Neuchâtel, le 8 août 1917.

Monsieur le rédacteur,

Voici un petit fait qui s'est passé il y a quelques jours et qui intéressera sans nul doute un bon nombre de vos lecteurs.

Une personne avait demandé la livraison d'une minime quantité de combustible chez un des négociants en gros de la place ; il fut pris bonne note de la commande en faisant remarquer au client que, vu l'état de choses actuel, la maison ne s'engageait en rien et ne pouvait assurer la livraison de ce combustible avant deux mois et si combustible il y avait à ce moment-là.

Jusqu'ici, rien d'anormal, mais où cela devient drôle, c'est qu'au même instant, la maison, sur un simple coup de téléphone, promettait à un commerçant de la ville une assez grande quantité de combustible dont une partie devait être livrée immédiatement et le reste dans quelque temps.

La personne qui a entendu cela, malgré elle, fut, comme on le pense, bien étonnée d'apprendre que l'on pratiquait aussi avec le charbon le système des deux poids et deux mesures, d'où l'on peut tirer la morale : « Les gros sont toujours favorisés aux dépens des petits ».

En vous remerciant, Monsieur le rédacteur, pour votre obligeance, veuillez recevoir l'assurance de ma parfaite considération.

Un consommateur.

N'y aura-t-il pas bientôt une nouvelle démission ?

Nous n'en sommes pas en Suisse à un scandale près, mais nous aurions grand tort de laisser pour cela se perdre la précieuse faculté de s'émouvoir. Elle peut rendre des services.

Lorsque M. Hoffmann faisait encore prévaloir ses opinions et sa volonté, de quoi les pays de l'Entente n'auraient-ils pas pu soupçonner le Conseil fédéral et qu'aurions-nous trouvé à leur répondre? Les apparences étaient contre nous. Aujourd'hui que le grand homme a dû s'en aller, voilà que les gaffes se poursuivent. Après l'affaire du *Démocrate*, l'affaire de la *Freie Zeitung* est de trop. Accuser de malhonnêteté des hommes comme Loosli, comme Rusch, comme Zurlinden, c'est proprement de la démence. Débuter par la suspicion que les rédacteurs de la *Freie Zeitung* auraient édité un faux numéro de la *Frankfurter Zeitung* et en arriver à s'emparer du rôle d'adresses des correspondants de la *Freie Zeitung*, à tenter de s'emparer de son rôle d'abonnés, c'est une très extraordinaire opération.

La procédure est la même que pour le *Démocrate*, le prétexte est différent : où le parquet fédéral accusait M. Schnetz d'avoir posé les bombes de Rheinfelden, il accuse maintenant de faux des hommes notoirement honnêtes. Et quel intérêt avouable le parquet a-t-il d'entrer en possession de la liste des abonnés à la *Freie Zeitung* ? Et s'il n'y a pas intérêt, qui donc désire prendre connaissance de cette liste ? Le dénonciateur évidemment. Mais qui est-ce ? Il faut exiger une bonne fois de savoir sur les dénonciations de qui nos autorités s'embarquent sottement — et toujours du même côté — dans des aventures où s'écorne leur considération et, ce qui est beaucoup plus grave, où s'aliènent des sympathies dont l'action serait d'importance vitale pour la Suisse.

Il convient de le dire : un homme est responsable de ces fautes ; c'est celui qui dirige le département de justice et police, c'est M. Muller, conseiller fédéral.

M. Muller n'a pas la réputation de brillante intelligence qu'on fit — nul ne sait pourquoi — à M. Hoffmann. Il faut chercher autre part. L'âge peut-être. M. Muller est né à Dresde en 1848. Il a donc soixante-neuf ans. Certains hommes ont le privilège de conserver très vieux leurs facultés intactes ; d'autres les voient baisser avec les années. Il est possible que M. Muller appartienne à la seconde catégorie. Si tel est le cas, on peut s'en affliger avec lui, dans l'hypothèse où il s'en serait aperçu ; mais le pays ne doit pas en souffrir. Et le pays souffrira certainement des conséquences de la descente de la police politique dans les bureaux de la *Freie Zeitung*, si cette descente, ainsi qu'on l'écrit de Berne à la *Gazette de Lausanne*, fut également motivée par l'argent que ce journal aurait reçu de la France. (!)

Ce n'est pas de charbon seulement que nous avons besoin, c'est aussi de pain. Le pain passe même avant le charbon.

F.-L. SCHULÉ.

LA GUERRE

Nouvelles officielles françaises

PARIS, 9, à 15 heures. — Activité des deux artilleries dans la région du Panthéon et de l'Epine de Chevrigny ; un coup de main exécuté par les Français à l'est de la Ferme de Moisy leur a permis de ramener des prisonniers.

Dans la région des Eparges, au nord de Vaux les Palameix, un de nos détachements a pénétré dans les tranchées ennemies ; après un vif combat, au cours duquel il a infligé de lourdes pertes à l'adversaire, il est rentré au complet dans ses lignes.

Rien à signaler sur le reste du front.

PARIS, 9, 23 heures. — En Belgique, nous avons réalisé de nouveaux progrès au sud de Langhemarck et fait une vingtaine de prisonniers.

Activité des deux artilleries dans le secteur de Panthéon, de l'Epine-de-Chevrigny, dans la région des Monts, près d'Auberive, et sur les deux rives de la Meuse.

Aucune activité de l'infanterie.

Dans la journée du 8, malgré le mauvais temps, qui rendait leur mission particulièrement difficile, nos escadrilles ont effectué de nombreuses sorties et bombardé les terrains d'aviation de Colmar et de Habsein.

Tous nos objectifs ont été atteints.

Armée d'orient. — L'ennemi a tenté un coup de main sur nos tranchées dans la région du lac Prespa. Il a été repoussé et a laissé entre nos mains quelques prisonniers.

Activité de l'artillerie assez vive à gauche et à droite de la rive du Vardar et dans la boucle de la Cerna.

L'aviation britannique a bombardé avec succès l'aérodrome de Limanovo et des dépôts ennemis dans la région de Sérès et dans celle de Stozakovo.

Nouvelles officielles anglaises

LONDRES, 9, après midi. — Les troupes françaises ont fait de nouveaux progrès au nord-ouest de Bixschoote.

Hier, un détachement ennemi qui tentait d'aborder nos lignes au nord de Roeux, a été repoussé par notre feu, en subissant des pertes.

LONDRES, 9, 20 h. 30. — L'artillerie est demeurée active de part et d'autre dans la région d'Ypres.

Aucune action de l'infanterie.

Nous avons exécuté vers Lens, au début de la matinée, des coups de main qui nous ont donné des prisonniers et ont occasionné de nombreuses pertes à l'ennemi. Nos troupes ont pénétré dans les positions allemandes sur tous les points attaqués et se sont retirées avec des pertes légères après avoir détruit les abris et bouleversé les organisations défensives de l'adversaire.

L'artillerie a montré plus d'activité dans le secteur de Nieuport.

Nouvelles officielles allemandes

BERLIN, 9. — Front occidental. — Groupe d'armées du kronprinz Ruprecht : Les conditions défavorables de visibilité ont empêché jusque dans l'après-midi le développement d'une plus grande activité de feu. Vers le soir seulement, le combat d'artillerie a de nouveau augmenté d'intensité.

Dans les Flandres, il est resté violent pendant la nuit et a atteint dans quelques secteurs, notamment vers la côte et depuis Bixschoote jusqu'à Hollebeck, la plus grande intensité. L'infanterie n'a pas attaqué.

Un détachement de reconnaissance anglais, qui a effectué une attaque près de Hooge, a été repoussé.

En Artois, le feu s'est intensifié des deux côtés de Lens. Dans cette région également, des reconnaissances en force de l'ennemi sont restées infructueuses.

Sur le front des autres armées, l'activité de combat est demeurée dans les limites habituelles. Elle a augmenté sur de nombreux points vers le soir.

Théâtre oriental. — Front d'armées du prince Léopold de Bavière : Aucun événement particulier.

Front de l'archiduc Joseph : Dans les Carpathes boisées, et dans les montagnes frontières de la Moldavie occidentale, il s'est produit des rencontres heureuses pour nous. Nous avons avancé nos lignes dans quelques secteurs et repoussé de fortes contre-attaques d'infanterie.

Groupe Mackensen : La situation s'est développée favorablement pour nous. Les Russes et les Roumains, opérant des attaques en masse, ont jeté au feu des forces considérables pour arracher à nos troupes le terrain qu'elles avaient encore agrandi considérablement hier.

L'adversaire a subi de lourdes pertes en morts et en blessés. Le nombre des prisonniers atteint maintenant 50 officiers et 3500 hommes. Le butin s'élève à 17 canons, plus 50 mitrailleuses et lance-mines.

Front de Macédoine. — Rien d'essentiel.

BERLIN, 9. — Communiqué du soir :

A l'est, rien de particulier.

A l'ouest, combats heureux dans la Bukovine et dans la Moldavie.

Les conférences

Celle de Londres

LONDRES, 9 (Havas). — La conférence interalliée s'est réunie sous la présidence de M. Lloyd George, entouré de MM. Sonnino, Balfour, Ribot, Sir Edward Carson, MM. Henderson, Thomas, Milner, Lord Bertie, Lord Derby, Lord Curzon et le général Robertson.

La conférence commencée mardi a été levée le 8 août au soir. Elle s'est terminée par un accord complet sur toutes les questions soumises.

En dehors des séances officielles de la conférence, MM. Ribot et Sonnino ont eu plusieurs entpetiens avec M. Lloyd George et des membres du cabinet de guerre.

MM. Painlevé, Thierry et le général Foch assistaient aussi à ces entretiens.

Celle de Stockholm

LONDRES, 9. — La participation anglaise à la conférence internationale socialiste devient toujours plus improbable. Les chefs les plus autorisés du Labour Party sont décidément contraires à cette participation. Mais, d'autre part, les chefs du parti socialiste indépendant travaillent avec la plus grande énergie pour persuader les ouvriers anglais d'envoyer leurs représentants à Stockholm afin de venir en contact avec les « compagnons allemands ».

La conférence nationale du Labour Party aura lieu vendredi prochain, 800 délégués y assisteront. On espère que la majorité se prononcera contre l'intervention à Stockholm. Dans ce cas, l'autorité du gouvernement, qui est contraire à cette réunion, serait grandement renforcée. Pour le moment, on sait seulement que la Trade Union des travailleurs des transports a nommé ses délégués pour la conférence de vendredi prochain, avec le mandat impératif de voter contre la participation à la conférence de Stockholm.

Cette union comprend 400,000 ouvriers. Si deux ou trois autres unions adoptent la même attitude, la décision que la conférence de vendredi prochain prendra ne laisse plus de doutes.

LONDRES, 9. — L'agence Press-Association assure que toutes les déclarations tendant à dire que le gouvernement a employé ou a l'intention d'employer son influence dans un sens ou dans l'autre au cours des discussions qui ont lieu dans les organisations travaillistes relativement à l'envoi de délégués à la conférence de Stockholm, sont sans fondement.

LONDRES, 9. — La Fédération des mineurs de Grande-Bretagne a tenu une grande réunion pour étudier l'une ou l'autre des questions qui furent un objet de discussions dans les partis ouvriers.

Après beaucoup de délibérations, la fédération a décidé de réserver sa décision jusqu'à ce que la commission exécutive qui se réunira vendredi ait formulé une déclaration précise concernant la conférence de Stockholm.

Une conférence des neutres

CHRISTIANIA, 9. — Suivant l'« Asken-Posten » le gouvernement suédois aurait invité dernièrement les gouvernements neutres à une rencontre à Stockholm, dans le genre de celle qui avait été proposée autrefois.

Plusieurs des intéressés ont déjà donné leur adhésion. On discutera dans cette assemblée de la situation des neutres qui s'est empirée encore depuis l'entrée en guerre de l'Amérique.

La convention irlandaise

DUBLIN, 9. — La Convention irlandaise a repris ses séances.

Rappelons, dit le « Journal de Genève », que cette convention est très nombreuse, car elle comprend les représentants de toutes les tendances politiques et religieuses et aussi les principales formes d'activité de toutes les provinces de l'Irlande.

L'Eglise catholique est représentée par quatre évêques, l'Eglise anglicane par le primat de l'Irlande et par l'archevêque de Dublin ; la minorité non conformiste par le modérateur de l'assemblée presbytérienne.

Le commerce est représenté par les présidents des Chambres de Dublin, de Belfast, de Cork. Les organisations ouvrières de Dublin, de Belfast, de Cork, etc., ont envoyé aussi des délégués.

En ce qui concerne les organisations politiques, quatre députés nationalistes, quatre unionistes des parties méridionales et occidentales de l'île, deux nationalistes dissidents, cinq « sinn feiners » ont été appelés à la convention. Deux lords irlandais représentent les latifondistes avec les délégués des conseils communaux et provinciaux et quinze autres membres que le gouvernement a choisis parmi les citoyens irlandais les plus éminents.

Les membres de la convention, y compris les « sinn feiners », sont au nombre de 101, sans compter le président, élu par le gouvernement.

Réunie à la fin de juillet, la convention s'était ajournée au 8 août.

Les premières impressions étaient plutôt bonnes. On dit que les Unionistes se montreront plus conciliants qu'on ne pourrait le supposer à lire leurs journaux, et l'on compte beaucoup sur la conscience des délégués, dont la responsabilité serait lourde en cas d'échec.

D'après les nationalistes, la seule solution possible serait le Home rule colonial (autonomie identique à celle des colonies) et autonomie fiscale. Si cette solution était adoptée, le pays serait consulté par un referendum ou au moyen d'élections générales.

NOUVELLES DIVERSES

Billets de chemins de fer. — Suivant une information de Berne aux « Basler Nachrichten », il se confirme que les C. F. F. vont élever les prix des billets. Ils envisagent d'abord la suppression des billets de retour. La suppression des abonnements généraux annuels et le maintien des abonnements de trois mois représentera une élévation de prix annuelle d'environ 350 fr. par abonnement général. Comme il s'agit de réduire non seulement le nombre des trains, mais aussi celui des voyageurs, on cherche à obtenir ce dernier résultat en élevant le prix des billets. Selon toutes probabilités, les nouveaux prix entreront en vigueur déjà au milieu d'octobre en même temps que l'horaire réduit. Par contre, le projet d'exiger des voyageurs la preuve de la nécessité de leur voyage est abandonné pour le moment.

L'affaire de Benken. — On annonce de Zurich que l'enquête judiciaire militaire pour le cas du poste frontière de Benken, dans la nuit du 2 au 3 juillet, étant close, l'auditeur du tribunal militaire de la cinquième division met en accusation pour homicide par négligence, le commandant de l'escadron de dragons 18, capitaine Hurlimann.

Il s'agit — on s'en souvient — de deux automobilistes tués par notre poste frontière.

Les manifestations de Genève. — De nouvelles manifestations se sont produites jeudi à l'occasion de la deuxième représentation du film allemand : « La bataille de la Somme », devant le Cinéma américain.

Dans la cour de l'établissement, les manifestants ont fait sauter des pétards et à la sortie du spectacle, les invités ont été accueillis aux cris de : « A bas les Boches ! As-tu vu Guillaume? », tandis que dans une maison voisine, dont les fenêtres avaient été ouvertes, l'on jouait une vibrante Marseillaise.

La police a dispersé la foule et l'un des manifestants, qui opposait de la résistance, a été arrêté.

La catastrophe d'Arquata-Scrivia. — Le « Corriere della Sera » reçoit de Novi Ligure les détails suivants :

Hier soir, à neuf heures, un terrible désastre ferroviaire s'est produit à Arquara-Scrivia, sur la ligne Gênes-Novi. Le train qui part de Gênes à 8 h. 10, arrivé à cette gare et l'ayant dépassée de 300 mètres, a dévié peu avant de s'engager sur la voie de sortie qui, à cet endroit, décrit une courbe très sensible, dont le rayon n'est que de 36 mètres. La locomotive s'est renversée sur la voie qu'elle a obstruée perpendiculairement. Le fourgon des bagages et le fourgon postal ont été projetés hors des rails, de sorte que le premier de voyageurs a heurté avec une extrême violence la locomotive qu'il a détruite. La seconde voiture est arrivée sur la première, et la troisième a surmonté à son tour la seconde, le tout formant un effroyable enchevêtrement.

Le train était bondé de voyageurs. En proie à la panique, ceux d'entre eux qui n'avaient pas été pris sous les décombres ou blessés autrement, sont sortis des voitures en criant d'épouvante. Le chef de gare d'Arquata a organisé immédiatement les secours. Le personnel ferroviaire accouru de toutes parts, s'est mis tout de suite à la recherche des blessés, qui ont été transportés en automobile jusqu'à Novi. Un peu plus tard, de Novi et de Gênes sont arrivés par trains spéciaux des colonnes de secours de la Croix-Rouge et de la Croix-Verte, des médecins militaires, du matériel sanitaire, etc.

Le spectacle offert par la machine et les voitures amoncelées et fumantes était horrible à voir ; c'était une scène de ruine et de destruction impressionnante. Sur cet amas informe de voitures broyées, gisant sur les rails arrachés et tordus comme des cordes, de nombreuses victimes horriblement blessées, attendaient, en implorant l'œuvre de secours, qui a été extrêmement pénible.

Le mécanicien a été nettement décapité ; le corps du chauffeur a été découvert écrasé et brûlé sous la locomotive. Le cadavre d'un prêtre a été trouvé sur le toit d'un vagon, les tempes prises entre deux fers, les mains jointes, dans l'attitude de la prière. Trois soldats ont été retirés des décombres, unis eu un seul amas de chair informe. La mort de ces malheureux doit avoir été instantanée.

Sur le train se trouvaient de nombreux soldats et matelots qui ont contribué au secours des blessés et au déblaiement de la ligne. A l'aube on avait retrouvé 30 cadavres et une soixantaine de blessés.

L'autorité judiciaire a ouvert une enquête pour établir les responsabilités. Les valeurs postales et privées ont été récupérées ainsi que la correspondance.

A cause de l'encombrement de la ligne, les trains subissent de très grands retards.

Un tamponnement à Paris. — Un tamponnement s'est produit jeudi, entre un train de voyageurs et un train de marchandises, sous un tunnel, à 200 mètres de la gare d'Orsay. Plusieurs wagons ont été télescopés, obstruant complètement les voies. Trois morts et six blessés, dont un grièvement, ont été retirés de dessous les décombres.

Le musellement de la presse

L'affaire du «Courrier de Tavannes»

L'Association de la presse vaudoise a adressé à M. Alfred Ribeaud, président de l'Association de la presse jurassienne, à Porrentruy, le télégramme suivant :

« L'Association de la presse vaudoise s'associe à votre juste protestation contre la mesure arbitraire et brutale, prise au mépris de toutes les garanties constitutionnelles, sur la base d'informations incomplètes, sans avertissement, sans que l'intéressé ait été entendu, contre le *Courrier de Tavannes*. Elle estime de tels procédés, qu'elle espérait abolis, inadmissibles dans notre démocratie. Elle exprime à l'Association de la presse jurassienne, de nouveau si méchamment frappée, toute sa sympathie. »

— Du *Jura bernois* :

« Il y a quelque temps, la *Burger Zeitung* de Wetzikon, publiait un entrefilet dans lequel l'auteur déclarait que les Jurassiens bernois, citoyens turbulents et de deuxième cuvée, n'avaient qu'à se faire englober par la France, s'ils n'étaient pas contents de la Suisse, qu'en s'en allant, ils rendraient service à notre pays. M. Jules Schlappach n'a rien dit qui fût plus violent ou aussi violent même.

» Le Conseil fédéral, invité à sévir contre la «Burger Zeitung», déclara qu'il était désarmé, les moyens légaux d'une intervention lui faisant défaut. Cependant, ils ne lui ont pas manqué dès qu'il s'est agit de frapper un journal jurassien et welche.

» Qu'on nous comprenne bien. Nous n'avons jamais désiré que le pouvoir central étranglât la « Burger-Zeitung ». Nous aimons trop la liberté en faveur de tous pour avoir formulé ce souhait. Mais ce qu'il n'a pas fait contre l'un, il ne devait pas le faire contre l'autre. C'est le commencement de la logique et du bon sens. Le public jugera. »

L'affaire de la « Freie Zeitung »

L'Agence télégraphique suisse donne les détails suivants :

Cette perquisition était, dit-on, motivée par l'instruction qui est ouverte contre les auteurs d'un numéro falsifié de la « Gazette de Francfort ». Ce numéro, publié il y a une dizaine de jours, avait complètement l'apparence de l'organe francfortois. A la dernière page, toutefois, on trouvait, en lieu et place des noms des rédacteurs, une note anonçant que cette supercherie était le seul moyen de faire connaître la vérité en Allemagne. Le numéro contenait des articles républicains, et notamment, en tête, un travail de M. Hermann Fernau qui avait paru précédemment dans la « Freie Zeitung ».

Dans son numéro de mercredi, la « Freie Zeitung » déclare catégoriquement qu'elle n'est pour rien dans cette affaire. M. Fernau a fait une déclaration identique à la « Nouvelle Gazette de Zurich.

La perquisition a été opérée par M. Joos, chef de la police cantonale bernoise, assisté de deux détectives. M. Joos, qui avait en mains un mandat d'arrêt signé en blanc, a demandé au rédacteur de la *Freie Zeitung*, M. Siegfried Streicher, de Bâle, les noms des collaborateurs et des bailleurs de fonds du journal, ce à quoi M. Streicher s'est refusé.

La police est repartie sans avoir rien trouvé, croyons-nous, concernant le numéro falsifié de la « Gazette de Francfort », mais en emportant les livres et les papiers de la rédaction.

A la même heure, une perquisition était faite à Laupen, à l'imprimerie du journal. La police aurait emporté le registre des abonnés.

Remarquons, à ce propos, que la « Freie Zeitung » a deux mille abonnés aux Etats-Unis.

Dernières dépêches

Services pécial de la *Feuille d'Avis de Neuchâtel*

Protection des cultures

LA CHAUX-DE-FONDS, 10. (De notre corr.) — Sous les auspices de la commission communale des cultures, 150 citoyens ayant cultivé des jardins, se sont réunis hier soir à l'hôtel de ville en vue de prendre les mesures nécessaires à la protection des légumes.

Il a été décidé de diviser la ville en cinq groupes qui établiront chacun une surveillance appropriée.

D'autre part, la gendarmerie et la police locale ont reçu les ordres nécessaires et feront tout leur possible pour surveiller les cultures, mais ces deux institutions officielles sont déjà surchargées de travail et la garde communale n'est vraiment pas assez nombreuse pour exercer une surveillance efficace ; c'est donc aux intéressés eux-mêmes qu'incombe le soin de protéger les jardins.

Ajoutons que 1500 personnes ont cultivé les terrains loués par la Commune.

Grève conjurée

MADRID, 10 (Havas). Officiel. — On mande de Cordoue que les démarches du gouvernement, dans le conflit des mineurs du bassin de Pemaroïa, ont abouti à une issue heureuse. Les parties ont accepté la formule proposée et la déclaration de grève a été retirée.

Les cheminots espagnols

MADRID, 10 (Havas). — Une note de la compagnie des chemins de fer du Nord répète que la compagnie prétend discuter avec les cheminots toutes les questions, sauf celles affectant la discipline.

Les cheminots estiment que cette note est contraire aux revendications ouvrières qui déclinent toutes responsabilités pour les conséquences du conflit.

MADRID, 10. (Havas.) — Le ministre de l'intérieur a déclaré que toutes les mesures ont été prises pour le cas où la grève éclaterait. Le ministre des travaux publics n'interviendra plus dans le conflit qui sera étudié seulement par les cheminots et les compagnies.

Monsieur Marcel Mauvilly et sa fiancée Mademoiselle Alice Mouquin, à Neuchâtel, Monsieur et Madame Albert Heyer et famille, aux Bayards, Madame et Monsieur Robbe et famille, à Grange d'Agneau (France), Madame veuve Côte et famille, à Lac-ou-Villers (France), Monsieur et Madame Fritz Heyer et famille, à Renens, Monsieur Arnold Heyer et famille, à Peseux, Monsieur et Madame Joseph Mauvilly et famille, au Locle, et les familles alliées, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances du départ de

Madame veuve Cécile MAUVILLY

leur bien-aimée mère, sœur, belle-sœur, tante et parente, que Dieu a reprise à lui à l'âge de 48 ans, après une longue et pénible maladie.

Neuchâtel, le 9 août 1917.

Même quand je marcherais par la vallée de l'ombre de la mort, je ne craindrais aucun mal, car tu es avec moi, c'est ton bâton et ta houlette qui me consolent.

Ps. XXIII, 4.

L'ensevelissement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu samedi 11 août, à 1 heure. Culte à midi ¾.

Domicile mortuaire : Terreaux 7.

On ne touchera pas

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Je sais en qui j'ai cru.

Madame et Monsieur Paul Bühler-Ducommun, à La Chaux-de-Fonds, Monsieur et Madame Jules Ducommun-Perret et leur fils Maurice, à Neuchâtel, Mademoiselle Caroline Ducommun, à La Chaux-de-Fonds, ainsi que les familles alliées, ont la douleur de faire part du décès de

Monsieur Jules-Albert DUCOMMUN-WIRZ

leur cher père, grand-père, beau-père, frère et parent, que Dieu a repris à lui aujourd'hui 9 août 1917, dans sa 82me année.

La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, le 9 août 1917.

L'enterrement aura lieu sans suite.

Prière de ne pas envoyer de fleurs

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part.

Imprimerie Wolfrath & Sperlé.